

DEMANDE D'AUTORISATION FEDERALE

pour

Entreprises certifiées

Conformément à la
loi fédérale du 17 décembre 2010 sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (RS 935.91)
ainsi qu'à l'
ordonnance du 30 janvier 2019 sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (Ordonnance sur les
activités à risque RS 935.911).

A transmettre à la

Police cantonale du commerce, Chemin des Boveresses 155, Case postale 50, 1066 Epalinges

Demande d'autorisation pour l'activité de

- saut à l'élastique
 canyoning
 rafting et descentes en eaux vives

Raison sociale

Siège principal

Siège d'éventuelles succursales en Suisse.....

Adresse pour la notification

NPA/ Localité

Téléphone portable/ privé

E-mail

Numéro IDE : CHE____.____.____ (numéro à 9 chiffres)

Personne responsable : Nom et prénom

Lieu, et date Signature

Documents à joindre à la demande :

1. si le prestataire est inscrit au registre du commerce : extrait du registre du commerce (ne datant pas de plus de deux mois) ;
2. certification valable attribuée par un organisme de certification reconnu par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ;
3. attestation d'assurance responsabilité civile démontrant une couverture d'assurance s'élevant à CHF 5 millions de francs par an.

La délivrance de l'autorisation donne lieu à la perception d'un émolument de CHF 100.-.

Si la demande présente des erreurs ou si elle est incomplète, l'autorité la retourne afin qu'elle soit rectifiée dans un délai donné. Si ce délai n'est pas respecté, la demande est considérée comme retirée. (art. 18, al. 4 de l'Ordonnance sur les activités à risque)

A REMPLIR PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La présente formule, dûment complétée et signée par votre assureur, doit être retournée
directement
à la

**Police cantonale du commerce, Chemin des Boveresses 155,
Case postale 50, 1066 Epalinges**

La compagnie d'assurance :

atteste que : **l'entreprise certifiée de**

- saut à l'élastique
- canyoning
- rafting et descentes en eaux vives

Raison sociale

Adresse :

NPA / Localité :

est assurée pour la responsabilité civile professionnelle avec couverture globale des dommages corporels et matériels d'un montant minimum ou supérieur à CHF 5'000'000.- (cinq millions) par événement.

La prime est payée et la couverture d'assurance est valable.

Lieu et date Timbre et signature de l'assurance